

N°24

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Jeudi 3 Mars 1921.

Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

La séance est ouverte à 15 heures.

PRESENTS: M.M. MILLIES-LACROIX, HENRY CHERON, SCHRAMMECK, MILAN, BIENVENU-MARTIN, JENOUVRIER, DAUSSET, MAGNY, CHASTENET, le Général HIRSCHAUER, BRANGIER, PEYRONNET, BLAIGNAN, Paul PELISSE, HENRY BERENGER, BERTHELOT, LEBRUN, RAPHAEL-GEORGES LEVY, Jean MOREL, DEBIERRE, RIBOT, JEANNENEY, le Colonel STUHL.

LES TRAITEMENTS DES PROFESSEURS ET
INSTITUTEURS ET LA COMMISSION DE
L'ENSEIGNEMENT.-

M. LE PRESIDENT. Vous avez pu lire dans les journaux de ce matin un communiqué de la Commission de l'Enseignement contenant le texte d'un ordre du jour voté par cette Commission au sujet du relèvement des traitements des professeurs et instituteurs. Aux termes dudit ordre du jour, "la Commission de l'Enseignement, convaincue de la nécessité d'améliorer "la situation du personnel de tous ordres de l'enseignement, convaincue d'autre part que cette amélioration des traitements universitaires, y compris les "traitements de l'enseignement supérieur, doit être "amorcée dans le budget de 1921,

"Décide de procéder à l'examen détaillé des "dispositions votées par la Chambre afin d'apporter

"au Sénat un avis motivé lors de la discussion du "budget".

La Commission de l'Enseignement s'est donc saisie elle-même d'une question qui ne lui avait aucunement été renvoyée par le Sénat et elle a empiété sur les attributions de notre Commission, qui est seule chargée de l'examen du budget. Si de pareils errements étaient acceptés et se généralisaient, il en résulterait le morcellement du budget et l'annulation du rôle de la Commission des Finances. C'est pourquoi, je crois devoir soumettre le cas à M. le Président du Sénat par la lettre suivante :

T.S.V.P.

Paris, le 3 Mars 1921.

Monsieur le Président du Sénat,

La presse a reproduit, ce matin, un communiqué qui lui aurait été donné par la Commission de l'Enseignement du Sénat, aux termes desquels, au sujet des crédits relatifs au relèvement des traitements du personnel de l'enseignement public, elle aurait "décidé de procéder à l'examen détaillé des disjonctions votées par la Chambre, afin d'apporter au Sénat un avis motivé lors de "la discussion du Budget".

En appelant respectueusement votre attention sur cette décision, la Commission des Finances ne se borne pas à signaler sa contradiction avec les termes et l'esprit de Règlement, qui ne permet pas aux Commissions générales de se saisir, proprio motu fut-ce pour avis de projets dont l'examen est réglementairement renvoyé par le Sénat ~~aux~~ ^{à des} Commissions particulièrement dénommées, la Commission des Finances croit devoir vous signaler combien de pareilles décisions sont susceptibles de troubler les travaux parlementaires.

Aux termes du Règlement le Budget (Loi de finances et crédits) est renvoyé à l'examen de la Commission des Finances, dont les propositions ne sauraient faire l'objet devant le Sénat de conclusions ou avis motivés de la part des autres Commissions générales.

Si l'exemple de la Commission de l'Enseignement était suivi, les Budgets de la Guerre, de la Marine, des Colonies, du Commerce et des Postes et Télégraphes, de la Justice, des Travaux publics et des chemins de fer, de l'Agriculture, de l'Intérieur, des Affaires Etrangères, de l'Hygiène et de l'Assistance, du Travail, seraient examinés, simultanément, par la Commission des Finances et par les Commissions générales dont la compétence

s'applique aux projets ou propositions de loi^s organiques.

Il est à craindre que ces conflits d'attribution ne troublent l'harmonie de nos travaux et n'y apportent une confusion redoutable en ses effets.

La Commission des Finances, dont la tâche est particulièrement difficile dans la très-grave situation financière actuelle, a été unanime à me prier, Monsieur le Président, de vous signaler cet état de choses, afin que dans votre sagesse, vous vouliez bien y mettre un terme nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments profondément respectueux.

Le Président de la
Commission des Finances
du Sénat :

Signé: MILLIES-LACROIX.

LES COOPÉRATIVES DE RESTAURANTS DE
FONTAINEVAULT EN L'ÉLÈVE.

M. LE PRÉSIDENT a été informé de la lettre suivante qu'il a écrite à la Commission des Finances sur la question, soulevée lors de la séance du 10 mai 1934, et du personnel des restaurants coopératives de Fontainevault.

La Commission des Finances a été saisie de la question des conditions dans lesquelles les restaurants de Fontainevault sont exploités par les associations coopératives de Fontainevault. Elle a été informée par les administrateurs de ces associations des administrations centrales de Fontainevault.

Il a été décidé de vous adresser, Monsieur le Président, un rapport sur les questions relatives aux restaurants coopératives.

M. JENOUVRIER. Le Président du Sénat pourra saisir de l'affaire le Bureau de l'Assemblée.

La Commission approuve à l'unanimité les termes de la lettre de M. le Président.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. D'après le communiqué de la Commission de l'enseignement, celle-ci aurait, d'autre part, chargé un de ses membres d'étudier la question du supplément de subvention réclamé pour l'Opéra. J'ajoute qu'il m'a été dit que la Commission du Commerce avait examiné la question des crédits du budget de 1921 pour les attachés et agents commerciaux à l'étranger. Toutes ces questions appartiennent à la Commission des Finances. Si d'autres Commissions s'en occupent et prennent des résolutions à leur sujet, c'est l'anarchie ! (Adhésion.)

LES COOPERATIVES DE CONSOMMATION DE
FONCTIONNAIRES DE L'ETAT.-

M. LE PRESIDENT donne lecture de la lettre suivante qu'il a écrite à M. le Ministre des Finances sur la question, soulevée hier par M. JEANNENEY, des locaux et du personnel des Ministères occupés par des coopératives de consommation de fonctionnaires :

"Monsieur le Ministre,

"La Commission des Finances s'est préoccupée des conditions dans lesquelles ont été effectuées les installations et est assuré le fonctionnement des Associations coopératives de Consommation des fonctionnaires des Administrations publiques et notamment des administrations centrales des Ministères.

"J'ai été invité à me renseigner auprès de vous sur les questions ci-après, pour chacun des Restaurants coopératifs :

"I - Les Restaurants coopératifs sus-visés sont-ils installés dans des locaux dépendant de bâtiments appartenant à l'Etat soit de bâtiments dont l'Etat est locataire ? Dans l'un et l'autre cas, en vertu de quelles décisions (arrêtés ou décret) ces attributions ont-elles été prononcées ? Quelle est l'importance respective de ces installations ?

"II - Le matériel de ces installations a-t-il été prélevé sur le matériel appartenant aux administrations publiques ? Dans l'affirmative, indiquer la nature et l'importance de ce matériel.

"III.- Le personnel affecté au fonctionnement des Restaurants coopératifs est-il prélevé sur le personnel des Administrations publiques et dans quelle mesure ?

La Commission des Finances n'a aucunement l'intention de mettre des entraves à l'exercice par MM. les fonctionnaires de leur droit de constituer des coopératives d'alimentation, pas plus qu'elle cherche à leur faire retirer le concours bienveillant qui leur est prêté par les Administrations publiques dans un but éminemment social, lequel au surplus a tout son assentiment.

"Elle désire seulement régulariser avec bienveillance le concours de l'Etat, tout en remplissant le devoir de contrôle qui lui incombe en ce qui concerne l'affectation du personnel et du domaine de l'Etat à des œuvres très-dignes d'intérêt.

"Je vous serai, en conséquence, très reconnaissant de vouloir bien me faire tenir un tableau détaillé des coopératives dont il s'agit avec pour chacune d'elles, les renseignements que je sollicite plus haut.

"Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération".

Le Président de la
Commission des
Finances:

Signé: MILLIES-LACROIX.

M. PAUL PELISSE dit qu'il a posé, il y a plus de trois mois une question au Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes au sujet de la coopérative de consommation de son personnel: il n'a pu obtenir jusqu'à présent aucune réponse.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Les coopératives de consommation sont à encourager, car elles contribuent à limiter le mercantilisme.

Les termes de la lettre de M. LE PRESIDENT à M. le Ministre des Finances sont approuvés.

EXAMEN DU BUDGET DU MINISTERE DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE pour l'
EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1921.

M. SCHRAMECK, RAPPORTEUR, expose que, de concert avec M. Le RAPPORTEUR GENERAL il a réduit le chiffre des crédits votés par la Chambre au budget du Ministère de l'Instruction publique comme conséquence de la décision prise par la Commission de disjointre toutes les propositions de relèvement de traitements. Il y aura lieu, d'autre part, d'opérer quelques réductions sur un certain nombre de chapitres du même budget.

Les chapitres pour lesquels des modifications sont proposées par M. LE RAPPORTEUR sont les suivants :

Chapitre 1° (traitements du Ministre et du personnel de l'Administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.236.650 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.000 frs pour obtenir le règlement de la question des automobiles ministérielles, et une autre réduction de 10.000 frs pour vacances d'emplois.

Les propositions de M. LE RAPPORTEUR sont adoptées. En conséquence le crédit du chapitre est réduit, au total, de 20.000 frs.

Chapitre 2 (services généraux de l'administration centrale, indemnités, allocations diverses, secours, frais de missions).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 448.900 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.400 frs pour suppression de l'indemnité de résidence prévue en faveur de deux auxiliaires temporaires qui n'y ont pas droit; et une autre réduction de 4.000 frs pour vacances d'emplois.

Les propositions de M. le Rapporteur sont adoptées. En conséquence, le crédit du chapitre est réduit, au total, de 6.400 frs.

Chapitre 3 (matériel de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre, un crédit de 448.900 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.400 frs, pour suppression de l'indemnité de résidence prévue en faveur de deux auxiliaires temporaires qui

n'y ont pas droit; et une autre réduction de 4.000 frs pour vacances d'emplois.

Les propositions de M. le Rapporteur sont adoptées. En conséquence, le crédit du chapitre est réduit, au total, de 6.400 frs.

Chapitre 3 (matériel de l'administration centrale).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 300.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 20.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon, et une autre réduction de 10.000 frs, sur les automobiles mises à la disposition de l'administration centrale.

Les propositions de M. le Rapporteur sont adoptées. En conséquence, le crédit du chapitre est réduit au total de 30.000 frs.

Chapitre 5 (impressions).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 260.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose de revenir au chiffre du budget de 1920, soit 211.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 7 (Musée pédagogique, Bibliothèque, Office et Musée de l'enseignement public, Service des vues, indemnités).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 24.200 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1.950 frs., correspondante aux 3/4 de la somme de 2.600 frs, demandée pour rétribution d'heures de travail supplémentaire.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 8 (Musée pédagogique, Bibliothèque, Office et Musée de l'Enseignement public, service des vues, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 64.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose de revenir au chiffre du budget de 1920, soit 51.000 frs, en supprimant: 1° l'augmentation de 10.000 frs demandée par le Gouvernement; 2° l'augmentation de 3.000 frs, votée par la Chambre pour permettre une enquête sur l'organisation de l'Ecole unique.

Chapitre 10 (Inspecteurs généraux de l'Instruction publique, Inspectrices générales des Ecoles maternelles, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 820.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 11 (Conseil supérieur, Inspecteurs généraux de l'Instruction Publique, Inspectrices générales des Ecoles maternelles, indemnités diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 274.050 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 20.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 12 (administration académique, personnel, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.200.750 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 67.750 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 13 (administration académique, personnel, indemnités, allocations diverses, secours).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 127.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose de revenir au chiffre de 1920, soit 110.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 14 (administration académique, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 191.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose de revenir au chiffre de 1920, soit 160.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 15 (Inspection académique, traitements des inspecteurs d'académie des départements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.453.250 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 65.250 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 17 (Inspection académique, traitements des secrétaires et commis).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.357.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 88.250 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 19 (Inspection académique, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 249.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 30.000 frs (dont 15.200 frs pour rejet de la dépense afférente à l'installation du téléphone dans les bureaux de l'Inspection académique.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 21 (Université de Paris, personnel, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 10.103.625 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de

207.500 frs (dont 21.000 frs pour ajournement de la création d'une chaire de la civilisation américaine.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 23 (Universités des départements, personnel, traitements.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 23.317.060 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 207.400 frs. (dont 5.750 frs pour ajournement de la création d'un emploi de commis.

Cette proposition est adoptée, mais le chapitre est réservé pour le surplus, pour étude de la création demandée de divers emplois.

Chapitre 25 (Universités, personne, indemnités et allocations diverses.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.510.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 85.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 26 (Universités, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.300.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.205.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 28 (Examens et Concours de l'Enseignement supérieur).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 681.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 175.000 frs, pour ajournement du relèvement projeté des indemnités accordées aux Professeurs de l'enseignement secondaire chargés des fonctions d'examinateurs aux épreuves du Baccalauréat.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 29 (Bourses et remises de frais d'études aux étudiants des pays amis).- La Chambre à voté à ce chapitre un crédit de 350.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 50.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 30 (Bourses de l'enseignement supérieur, subsides pour frais d'études aux étudiants victimes de la guerre, Université de Paris).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1 million de francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 100.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 31 (Bourses de l'enseignement supérieur, subsides pour frais d'études aux étudiants victimes de la guerre, Universités des départements.-)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1 million de francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 100.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 33 (Subventions aux oeuvres pour les étudiants).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 frs..

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 300.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 34 (Souscription aux thèses de doctorat).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 125.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR expose que ce crédit a pour but d'aider les étudiants à faire imprimer leurs thèses, ce qui aujourd'hui coûte extrêmement cher.

M. HENRY BERENGER demande la suppression du chapitre: la Commission, dit-il, qui a refusé de donner satisfaction aux revendications des professeurs et instituteurs ne saurait voter un crédit qui ne profiterait qu'à un petit nombre de personnes appartenant à une sorte d'aristocratie intellectuelle. Au surplus, si les Universités veulent aider leurs étudiants à payer les frais d'impression de leurs thèses, elles le peuvent, elles sont assez riches pour cela.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER dit que, tout au

moins, les Universités ne devraient pas exiger des étudiants qui passent leur thèse la fourniture gratuite de 120 exemplaires de cette thèse, exemplaires destinés aux bibliothèques des diverses universités de France et même de l'étranger. (Assentiment.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je me proposais de demander à la Commission une réduction de 25.000 frs sur le crédit du chapitre 34, mais je me rallie à la suppression pure et simple, demandée par M. Henry Bérenger.

Le chapitre 34 est supprimé.

Chapitre 35 (Fonds pour l'expansion universitaire et scientifique de la France à l'étranger).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 900.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 100.000 frs, pour revenir au chiffre de 800.000 frs du budget de 1920.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 36 (Ecole des Hautes Etudes, personnel).--

La Chambre a voté un crédit de 765.800 frs, supérieur de 52.000 frs au crédit de 713.800 frs qui avait été demandé par le Gouvernement et proposé par la Commission des Finances.

M. HENRY BERENGER demande ce qui a motivé le relèvement admis par la Chambre en séance.

M. LE RAPPORTEUR répond que c'est M. BRACKE qui a fait voter ce relèvement pour augmenter les traitements des professeurs de l'Ecole des Hautes Etudes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de revenir au chiffre qui avait été demandé par le Gouvernement et accepté par la Commission de la Chambre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 38 (Ecole des Hautes Etudes, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 180.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 39 (Ecole Normale Supérieure, personnel.)--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 341.900 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 8.200 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 41 (Ecole Normale supérieure, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 710.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 44.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 42 (Collège de France, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.224.400 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 3.700 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 44 (Collège de France, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 320.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon. Cette proposition est adoptée.

Chapitre 45 (Ecole des Langues orientales vivantes, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 466.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 6.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 47 (Ecole des Langues Orientales vivantes, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 57.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 17.600 frs, motivée par la baisse du prix du charbon (retour au chiffre du budget de 1920.).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 50 (Ecole des Chartes, matériel).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 35.150 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 14.150 frs motivée par la baisse du prix du charbon (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 56 (Ecole française de Rome, matériel.--).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 61.550 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 57 (Muséum d'Histoire Naturelle, personnel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.926.975 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 37.975 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 58 (Muséum d'Histoire Naturelle, indemnités allocations diverses, secours.--)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 294.850 frs.

M. le RAPPORTEUR propose une réduction de 2.400 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 59 (Muséum d'histoire naturelle, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 700.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 200.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR fait observer que les bâtiments du Muséum, notamment la ménagerie et les serres, sont dans un état lamentable, que, d'autre part, l'outillage scientifique est tout à fait insuffisant. Il n'y aurait donc pas lieu d'opérer une réduction sur le crédit demandé par le Gouvernement et voté par la Chambre.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER ET M. LE PRESIDENT abondent dans le même sens.

A titre transactionnel, M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare se contenter d'une réduction de 100.000 frs.

La réduction de 100.000 frs est acceptée.

Chapitre 60 (Observatoire de Paris, personnel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 448.300 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 25.300 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 62 (Observatoire de Paris, matériel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 140.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 22.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 64 (Bureau central météorologique, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 349.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 25.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. LE GENERAL HIRSCHAUER dit que, par suite de la création de l'Office national météorologique, qui réunit, au Sous-Secrétariat d'Etat de l'aéronautique et des transports aériens, les services météorologiques de la Guerre et de l'Instruction publique, il y aurait lieu de bloquer au budget de l'aéronautique les crédits afférents à ces services et, ~~que~~ par suite de réserver, jusqu'à l'adoption du budget de l'aéronautique, les chapitres 64, 65 et 66 du budget de l'Instruction publique, qui concernent tous trois le Bureau central météorologique.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER ajoute que la réunion des services météorologiques de la Guerre et

de l'Instruction publique permettra de réaliser une économie d'au moins 25 % sur les dépenses de ces services.

M. JEANNENEY. Il faudrait également que le service de l'Agriculture fut réuni à l'Office national météorologique. (Approbation.)

Les chapitres 64, 65 et 66 sont réservés.

Chapitre 67 (Observatoire d'astronomie physique de Meudon, personnel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 151.800 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 37.800 frs, dont 28.000 frs pour ajournement de la création projetée de nouveaux emplois.

Chapitre 68 (Observatoire d'astronomie physique de Meudon, indemnités, allocations diverses, secours).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 22.450 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.400 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 69 (Observatoire d'astronomie physique de Meudon, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 115.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 6.000 frs motivée par la baisse du prix du charbon (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 70 (Bureau des Longitudes, personnel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de
221.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de
11.000 frs, (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 72 (Bureau des Longitudes, matériel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit
de 145.350 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de
10.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 74 (Institut national de France,
personnel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de
169.250 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de
3.250 frs.(retour au chiffre du budget de 1920).-

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 75 (Institut national de France,
indemnités académiques aux Membres de l'Institut et
indemnités à divers).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit
de 485.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de
1.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 76 (Institut National de France, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 415.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 34.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 77 (Publication des travaux de la Mission de l'Equateur).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 15.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 78 (Académie de Médecine, personnel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 63.700 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 80 (Académie de Médecine, matériel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 65.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 11.000frs motivée par la baisse du prix du charbon (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 83 (Voyages et Missions scientifiques et littéraires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 200.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 40.000 frs.(retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 84 (Musée d'ethnographie, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 50.500 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1500 frs.(retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 86 (Musée d'ethnographie,matériel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 11.050frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.050 frs.)retour au chiffre du budget de 1920(.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 87 (Institut français d'archéologie Orientale au Caire).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 226.900 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.900 frs.(retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 88 (Subvention à la Mission scientifique du Maroc).-

M. LE RAPPORTEUR estime, comme le Rapporteur de la Chambre, que ce crédit devrait être reporté au budget du Ministère des Affaires Etrangères.

M. BIENVENU-MARTIN. Ce transfert pourrait avoir des inconvénients, en rompant le lien qui doit exister entre la Mission scientifique du Maroc et le Ministère de l'Instruction Publique.

M. LE PRESIDENT ET M. LE RAPPORTEUR GENERAL ajoutent que le transfert au budget du Ministère des Affaires Etrangères, aurait sans doute pour premier effet de faire augmenter le crédit.

Le chapitre 88 est adopté avec le crédit voté par la Chambre et après un échange d'observations entre plusieurs Membres de la Commission sur le caractère et l'utilité de la Mission scientifique du Maroc.

Chapitre 89 (Publications diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 300.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 30.000 frs.(retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 90 (Fouilles archéologiques en Perse)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 125.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 65.000 frs.(retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 91 (Bibliothèque nationale, personnel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.236.000 frs. M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 15.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 93 (Bibliothèque nationale, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 584.700 frs.-- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 129.700 frs. (pour retour au chiffre du budget de 1920; diminution du prix du charbon.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 94 (Bibliothèque Nationale, catalogues).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 66.000 frs. M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 15.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 95 (Bibliothèques publiques, personnel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 390.000 frs.-- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 42.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 97 (Bibliothèques publiques, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 130.000 frs. M. LE RAPPORTEUR propose une réduction

de 24.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 98 (Bibliothèque et Musée de la Guerre, documentation internationale pendant et depuis la guerre, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 520.250 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 57.250 frs.

M. R.G. LEVY de demande si la création d'une bibliothèque et d'un Musée de la Guerre était chose bien utile. La Bibliothèque Nationale et le Musée de l'Armée ne suffisaient-ils pas ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de réserver les chapitres 98, 99 et 100, qui concernent la Bibliothèque et le Musée de la Guerre, jusqu'à ce que le Gouvernement ait pu fournir des explications sur ces institutions.

Les chapitres 98, 99 et 100 sont réservés. Toutefois, sur la demande de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, la Commission décide d'ores et déjà de réduire de 57.250 frs, le crédit du chapitre 98 et de 20.000 frs (350.000 frs au lieu de 370.000 frs votés par la Chambre) le crédit du chapitre 100.

Chapitre 101 (catalogues des manuscrits et incunables).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 10.000 frs. - M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 102 (services généraux des bibliothèques et des archives, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 60.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 16.000 frs, un inspecteur général des bibliothèques étant décédé et ne devant pas être remplacé.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 103 (services généraux des bibliothèques et des archives, indemnités, allocations diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 29.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 7.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 105 (souscriptions scientifiques et littéraires, bibliothèques municipales et populaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 140.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 20.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 106 (Direction des recherches scientifiques et industrielles et des inventions).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.487.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 487.000 frs, indiquée comme possible par le rapport de la grande Commission des économies présidée par M. Maurice Bloch.

Cette proposition est adoptée.

M. RIBOT dit qu'on n'aperçoit pas bien l'utilité de la Direction dont il s'agit. Les vrais savants, ajoute-t-il, sont dans les Universités, dont malheureusement les laboratoires manquent de tout.

Il est entendu que le rapport signalera le peu d'utilité de la Direction en question.

Chapitre 112 (Frais généraux de l'enseignement secondaire).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 292.400 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 43.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 113 (Subvention fixe quinquennale pour insuffisance de recettes à des externats des lycées nationaux de garçons).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 40.606.000 frs. - M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1.450.000 frs (diminution de moitié des relèvements projetés des gages de début des agents).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 117 (Complément de traitements des fonctionnaires et professeurs des lycées de garçons et traitements des fonctionnaires en surnombre).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 18.949.175 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.684.175 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 118 (Collèges communaux de garçons).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit

de 6.200.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 100.000 frs.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER dit qu'il faudrait supprimer un grand nombre de collèges insuffisamment fréquentés.

M. LE RAPPORTEUR. C'est tout à fait de mon avis, mais il y a des contrats passés par l'Etat avec les villes. La réduction de 100.000 frs, que je propose signifiera que certains de ces contrats ne devront pas être renouvelés quand ils viendront à expiration.

La proposition de M. Le Rapporteur est adoptée.

Chapitre 119 (Compléments de traitements des fonctionnaires et professeurs des collèges communaux de garçons).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 22.795.325 frs. -M. le RAPPORTEUR propose une réduction de 1.795.325 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 120 (Frais généraux des collèges communaux de garçons).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 100.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 13.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 122 (Ecole Normale de Sèvres, - personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 350.410 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 7.080 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 123 (Ecole Normale de Sèvres, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 200.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 124 (Subventions aux lycées nationaux de jeunes filles pour insuffisance de recettes).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 10.400.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 450.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 125 (collèges communaux de jeunes filles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.400.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 150.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 126 (Compléments de traitements des fonctionnaires et professeurs des lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.180.638 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 891.800 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 127 (Cours secondaire de jeunes filles, frais généraux des lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 569.000 frs. - M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 100.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon(retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 128 (subventions aux collèges et cours secondaires de jeunes filles qui seront créés dans le courant de 1921.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 50.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 129 (subventions aux lycées français de Mayence et aux cours secondaires de jeunes filles de Trèves et de Bonn).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.680.000 frs.

M. BIENVENU-MARTIN appelle l'attention sur l'énormité du chiffre des subventions qu'il s'agit d'accorder.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Les établissements en question indispensables. Il y a en Allemagne occupée un effectif important de militaires et de fonctionnaires français dont les enfants doivent bénéficier de l'enseignement secondaire; d'autre part,

on s'efforce, avec succès, d'attirer dans nos lycées des enfants du pays. Mais les dépenses sont excessives: notamment les traitements des professeurs sont le double de ce qu'ils devraient être.

M. LE PRESIDENT. Les établissements n'ont pas été créés régulièrement.

M. BIENVENU-MARTIN. Une loi n'est pas nécessaire pour créer un lycée.

M. LE PRESIDENT. Sans doute, mais encore faut-il au préalable obtenir du Parlement le vote des crédits nécessaires. C'est ce qu'on n'a pas fait dans la circonstance. Je propose à la Commission de réserver le chapitre jusqu'à ce que des explications nous aient été fournies par le Gouvernement. (Adhésion).

Le chapitre 129 est réservé.

Chapitre 130 (Bourses nationales et dégrèvements dans les lycées, collèges et cours secondaires, remises dans la proportion des crédits disponibles et après examen en faveur des enfants des familles nécessiteuses).- La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 14 millions.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 3 millions (retour au chiffre proposé par la Commission de la Chambre).-

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 133 (Frais de suppléance des fonctionnaires en congé pour cause de maladie).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.500 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 65.500 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 138 (Enseignement primaire, Inspecteurs et Inspectrices, Inspectrices départementales des Ecoles maternelles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5.532.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 232.500 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 142 (Ecole Normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses, personnel)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 216.105 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.880 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 143 (Ecole Normale Supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses, matériel)-.

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 243.680 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 33.680 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 144 (Ecole Normale supérieure d'enseignement primaire de St-Cloud, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 210.850 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 8.025 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 145 (Ecole Normale Supérieure d'enseignement primaire de St-Cloud, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit

de 241.350 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 147 (Ecoles Normales Primaires d'instituteurs et d'institutrices, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 10.780.000 frs. - M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 800.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 149 (Ecoles Normales primaires d'instituteurs et d'institutrices, matériel, indemnités de trousseaux et de fournitures scolaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 16.500.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1 million.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 150 (Enseignement primaire supérieur).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 26.276.125 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.600.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 152 (Bourses nationales d'enseignement primaire supérieur, bourses de séjour et de vacances à l'étranger, bourses dans les universités, bourses dans les cours complémentaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5 millions. - M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 500.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR s'oppose à cette réduction, le crédit de 5 millions est indispensable pour permettre

d'accorder un nombre suffisant de bourses, dont chacune coûte plus cher que précédemment à raison de l'augmentation du prix de la vie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL répond que l'Etat manque d'argent et que le crédit de 4.500.000 frs, dont il propose le vote représente encore le double à peu près du crédit voté en 1920.

M. LE RAPPORTEUR réplique que, si le crédit voté par la Chambre en 1921 est réduit par le Sénat, il faudra réduire le montant prévu de chacune des bourses accordées.

M. R. G. LEVY observe que l'augmentation du montant des bourses, n'entre que pour peu de chose dans le relèvement de crédit, par rapport au chiffre de 1920, demandé par le Gouvernement et voté par la Chambre.

La Commission décide de maintenir le crédit de 5 millions votés par la Chambre.

Chapitre 153 (traitements du personnel de l'enseignement primaire élémentaire en France).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 750.000.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 29.589.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 156 (Frais de suppléance et de maladie des instituteurs et des institutrices)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 8.145.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 345.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 159 (Inspection médicale des écoles primaires). -

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 162.000 frs.- La Commission adopte ce chiffre, mais M. LE RAPPORTEUR indique qu'il y aura grand intérêt à augmenter plus tard le crédit dont il s'agit.

Chapitre 160 (Enseignement primaire, matériel, bibliothèques scolaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 764.500 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 97.500 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 161 (Oeuvres complémentaires de l'école).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 750.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 50.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 164 (Avances remboursables aux membres de l'enseignement primaire admis à faire valoir leurs droits à la retraite, secours, subventions et allocations aux fonctionnaires de l'enseignement primaire en exercice, aux anciens fonctionnaires, à leurs veuves et à leurs orphelins).- La Chambre a voté à

ce chapitre un crédit de 1.950.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 70.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 168 (réaménagement et adaptation aux besoins nouveaux de l'outillage dans les Ecoles supérieures de l'enseignement primaire, Ecoles Normales

et Ecoles primaires supérieures.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 400.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 100.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 169 (service des constructions scolaires, lycées et collèges de garçons).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.700.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 500.000 frs. (retour au chiffre de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 171 bis (subventions exceptionnelles aux Universités pour l'achèvement des travaux en cours).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.600.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 600.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 172 (Aménagement de l'Hôpital installé dans l'ancien petit collège des Jésuites, rue de Vaugirard).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 633.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 133.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920).

Cette proposition est adoptée.

M. RIBOT demande à qui est destiné l'hôpital mentionné dans l'intitulé du chapitre dont il s'agit et de quelle administration il relève.

M. LE RAPPORTEUR promet de prendre des informations à ce sujet.

Chapitre 175 (Traitements pendant les congés de longue durée accordés aux membres du personnel en exercice dans les établissements public primaire et secondaire).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2 millions: il s'agit, dit-il, d'amorcer une réforme; un crédit de 2 millions suffira pour l'année 1921, étant donné l'époque à laquelle le budget sera voté.

M. LE COLONEL STUHL estime que la réforme consistant à accorder des congés payés pour une longue durée aux professeurs et instituteurs atteints de tuberculose ou d'une maladie mentale se justifie aisément, mais qu'il est à croire que le bénéfice de la même réforme sera demandé pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR répond que la situation des professeurs et instituteurs tuberculeux ou atteints de maladie mentale est toute spéciale et différente de celle des autres fonctionnaires atteints des mêmes affections: il ne faut pas oublier que l'école est obligatoire.

Le Chapitre 175 est adopté avec un crédit de 2 millions.

Chapitre 176 (Indemnité exceptionnelle de cherté de vie).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 105.983.000 frs. Sur la demande de M. LE RAPPORTEUR GENERAL ce chapitre est réservé pour permettre de faire le calcul exact du crédit qui doit y être inscrit d'après le nombre des parties prenantes.

Chapitre B du budget extraordinaire (indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 12 millions.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2 millions.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre C du budget extraordinaire (indemnité compensatrice de la baisse du change au personnel de l'Ecole d'Athènes et aux Instituts français à l'étranger) - La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 111.000 frs.

PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION font observer que la drachme a récemment baissé et que, par conséquent, le crédit inscrit au chapitre C n'a peut-être plus de raison d'être.

Il est décidé que M. LE RAPPORTEUR indiquera dans son rapport qu'en tout cas, l'indemnité à payer sur le chapitre C ne doit pas être une indemnité à forfait, mais que le chiffre doit en être fonction du cours du change.

EXAMEN DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE
NATIONALE pour l'EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget annexe de l'Imprimerie Nationale pour l'exercice 1921.

M. BLAIGNAN, RAPPORTEUR, présente les observations générales suivantes :

Le prix des impressions confiées à l'Imprimerie Nationale est fonction d'une part du prix des fournitures, d'autre part du montant des salaires et traitements, enfin de l'importance des commandes faites par les diverses administrations publiques. Or, si un contrôle sérieux est organisé et fonctionne en ce qui concerne les deux premiers de ces éléments, il en est tout autrement pour le troisième. De sorte que les diverses administrations commandent à leur gré n'importe quels imprimés, sans se préoccuper des commandes analogues faites par les autres Ministères. Le résultat, c'est que l'Imprimerie Nationale fait, par exemple, autant de tirages spéciaux de mandats de paiement qu'il y a d'administrations s'adressant à elle. Si le même type était établi pour tous les imprimés de même nature destinés aux diverses administrations, les prix de revient se trouveraient sensiblement réduits. Il en serait ainsi pour les décrets, les circulaires et aussi pour les registres et les cartonnages. L'unification des types est donc souhaitable, mais elle ne peut être réalisée que grâce à l'intervention d'un organe révélateur qui centraliserait les commandes des diverses administrations. Cet organe régulateur pourrait être la Direction du matériel au Ministère des Finances.

Les observations ci-dessus sont approuvées par la Commission. Il est entendu qu'elle seront reproduites dans le rapport.

M. LE RAPPORTEUR examine successivement les chapitres des dépenses du budget annexe de l'Imprimerie Nationale pour lesquels il propose des modifications. Ces chapitres sont les suivants :

Chapitre 1er (Traitements du personnel commissionné).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.243.500 frs, inférieur de 70.000 frs, au crédit de 1.313.500 frs, demandé par le Gouvernement.

M. LE RAPPORTEUR expose que la direction et le personnel de l'Imprimerie Nationale se sont émus de la réduction de 70.000 frs opérée par la Chambre et qu'ils prétendent que cette réduction empêchera de combler les vacances et même de donner au personnel commissionné l'avancement normal auquel il a droit. M. LE RAPPORTEUR ajoute que, malgré cette émotion, il propose d'opérer une nouvelle réduction de 42.500 frs sur le crédit voté par la Chambre, de manière à revenir au crédit de 1.201.000 frs du budget de 1920.

Le chapitre 1er est adopté avec ce dernier crédit.

Chapitre 2 (Indemnités et allocations diverses du personnel commissionné).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 204.300 frs. M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 12.400 frs, pour revenir au chiffre du budget de 1920.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 3 (salaires du personnel non commissionné).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 137.500 frs. - M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 4 (indemnités et allocations diverses du personnel non commissionné).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 40.940 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 4.410 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 5 (frais de bureau, affranchissement, frais de service général).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 81.300 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 4.410 frs, (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 8 (Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'atelier et apprentis).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 13.365.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 365.000 frs., les salaires devant baisser avec le prix de la vie.

Cette proposition, acceptée, par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 11 (chauffage, éclairage et force motrice).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit

de 772.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 172.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 13 (approvisionnement pour le service des ateliers et dépenses remboursables).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 32.004.000 frs.- M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000.000 frs, motivée par la baisse du prix du papier.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 19 (excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 588.680 frs. Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté, mais le chiffre du crédit est réservé pour permettre de le calculer exactement en fonction des réductions qui viennent d'être opérées aux chapitres précédents.

Chapitre 1er des recettes (produit des impressions exécutées pour le compte des Ministères et administrations publiques).-

La recette de 11.512.220 inscrite à ce chapitre, sera diminuée de 5 millions, à raison de la baisse du prix du papier (diminution corrélative à celle qui a été opérée au chapitre 13 des dépenses).-

Chapitre 2 des recettes (produit des impressions exécutées pour le compte des particuliers).-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL signale que la recette prévue pour 1921 à ce chapitre est inférieure de 54.400 frs à celle prévue pour 1920, (445.600 frs au lieu de 500.000 frs.)

Il dit que cette recette devrait être majorée à raison de l'augmentation du prix de revient.

M. LE RAPPORTEUR répond que la recette dont il s'agit dépend surtout de l'importance des commandes, lesquelles ne sont exécutées qu'en vertu d'autorisations spéciales et dans la mesure nécessaire pour éviter le chômage des ouvriers de l'Imprimerie Nationale.

REPARTITION DE CREDITS DU BUDGET DE 1921.

M. BERTHELOT signale que M. le Secrétaire général du Ministère des Travaux Publics vient d'envoyer aux services de ce Ministère précédemment rattachés au Sous-Secrétariat d'Etat des Mines et Forces Hydrauliques, une circulaire répartissant en mars 1921, des crédits non utilisés en 1920.

M. LE PRESIDENT dit qu'il ne manquera pas d'élever à ce sujet, au nom de la Commission, une protestation auprès de M. le Ministre des Finances.
(Approbation.)

La séance est levée à 19 heures.

-:-:-:-:-

Le Président de la Commission des Finances,

